APRÈS ART. 2 N° 147

ASSEMBLÉE NATIONALE

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 147

présenté par

M. Viry, M. Neuder, M. Bourgeaux, M. Ray, Mme Frédérique Meunier, Mme Corneloup, Mme Alexandra Martin, M. Portier, Mme Gruet, M. Hetzel, M. Dubois et M. Vatin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.